



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 338-20
CHANGEMENT DE DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES
POUR NON PAIEMENT DES TAXES

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 27 mai 2020, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 338-20 modifiant le règlement numéro 5 concernant le changement de date de la vente des immeubles pour non paiement des taxes.

La vente des immeubles pour non paiement des taxes de la MRC de La Rivière-du-Nord, pour l'année 2020, aura donc lieu le 12 novembre 2020.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce deuxième jour de juin deux mille vingt (2 juin 2020).

Roger Hotte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Tél. : 450-436-9321
Télec. : 450-436-1977
www.mrcrdn.qc.ca

RÈGLEMENT NUMÉRO 338-20
CHANGEMENT DE DATE
VENTE DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DES TAXES

CERTIFICAT DE PUBLICATION

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE/MUNICIPALITÉ DE Sainte-Sophie

Je soussigné(e), Mathieu Ledoux, CPA, CGA Directeur général et secrétaire-trésorier
(nom) (titre)

résidant dans la municipalité/ville de Piedmont, certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant une copie le 5 juin 2020,
à chacun des endroits suivants, savoir :

Hôtel-de-Ville
Site Internet

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de juin
2020.


